

LIVRET DU STAGIAIRE



AUTO



AUTOMATIQUE



AAC



MOTO



CYCLO



BATEAU



REMORQUE

SOMMAIRE

- 01.**
Présentation générale **p.3**
- 02.**
Nos agences CESAM de
Bordeaux au Bassin d'Arcachon **p.4**
- 03.**
Zoom sur nos agences **p.5-11**
- 04.**
L'organigramme fonctionnel **p.12 - 13**
et détaillé
- 05.**
Nos activités **p.14 - 15**
- 06.**
Règles spécifiques à nos
agences **p.16 - 17**
- 07.**
Règlement intérieur **p.18 - 20**
- 08.**
Restez connecté : nos réseaux
sociaux **p.21**

CITY'ZEN CESAM

Ce livret a été mis en place pour vous guider et vous accompagner durant votre formation professionnelle.

Vous y trouverez des informations pratiques et des éléments de présentation de notre centre de formation.

Nos formateurs et notre service administratif restent à votre service pour tout complément d'information

Nous vous souhaitons une bonne formation et une réussite totale dans votre parcours.

La Direction & ses équipes.

NOS AGENCES

City'Zen CESAM I :

223 Boulevard Godard
33110 LE BOUSCAT
05 56 39 89 13
Agrément n°E 22 033 000 60 0

City'Zen CESAM III :

7 Avenue du général Leclerc
33260 LA TESTE DE BUCH
05 57 52 68 01
Agrément n°E 22 033 00 10 0

City'Zen CESAM IV :

104 Cours de la République
33470 GUJAN MESTRAS
05 57 52 00 59
Agrément n°E 22 033 00 11 0

City'Zen CESAM V :

137 Bis Avenue du Général Leclerc
33200 Bordeaux-Caudéran
05 56 02 07 00
Agrément n°E 22 033 00 12 0

City'Zen CESAM VIII :

217 Avenue Pasteur
33184 LE HAILLAN
05 56 28 29 30
Agrément n°E 22 033 00 13 0

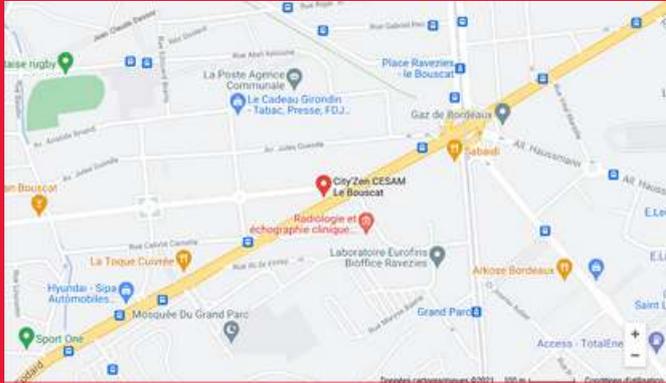
City'Zen CESAM IX :

47 Avenue de l'Yser
33700 MÉRIGNAC
05 56 97 95 95
Agrément n°E 22 033 00 14 0

City'Zen CESAM X :

4 rue Copernic
33470 LE TEICH
05 56 66 09 17
Agrément n°E 22 033 00 94 0

CITY'ZEN CESAM I : LE BOUSCAT

<p>Adresse la plus détaillée du site :</p>	<p>223 bd Godard 33110 Le Bouscat</p> 
<p>Moyen d'accès :</p>	<p>Bus : ligne 9 - Arrêt "Berthelot"</p> <p>Tramway : ligne C - Arrêt "Place Ravezies"</p> <p>Vélib : oui</p>
<p>Par la rocade</p>	<p>Sortie 4A direction les Boulevards</p>
<p>Parking pour les stagiaires et les handicapés</p>	<p>Oui le long du boulevard Godard + 1 place Handicapé</p>
<p>Horaires d'accueil des stagiaires</p>	<p>Lundi : 14h00 - 19h00 Mardi : 9h00 - 13h00 - 14h00-19h00 Mercredi : 9h00 - 13h00 - 14h00-19h00 Jeudi : 9h00 - 13h00 - 14h00-19h00 Vendredi : 9h00 - 13h00 - 14h00-19h00 Samedi : 9h00-12h00</p>
<p>Conseillère en Formation et contact</p>	<p>Mme Murat Mallory : 05 56 39 89 13 Mme Marcelin Christine agence.godard@city-zen.info</p>
<p>Responsable Entreprises</p>	<p>Marion MARTINET - 06 14 76 41 19 - mmartinet@mcdparticipations.fr</p>
<p>Descriptif des équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle de cours équipées vidéo et tableau blanc • 1 « Simulateur de conduite »
<p>Zone de restauration stagiaires</p>	<p>Non</p>
<p>Machine à café et boissons:</p>	<p>OUI - NON</p>
<p>Restaurants à proximité :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pizza Hut : à côté de l'agence - Restauration rapide • Sushman : à 100 mètres de l'agence dans la même rue – Restauration japonaise • Class'Croute : à 100 mètres derrière l'agence – Restauration rapide • Eat Salade : à 200 mètres de l'agence dans la même rue -Restauration rapide

CITY'ZEN CESAM III : LA TESTE DE BUCH

<p>Adresse la plus détaillée du site :</p>	<p>7 Avenue du Général Leclerc 33260 La Teste de Buch</p>	
<p>Moyen d'accès :</p>	<p>Bus : Gare de La Teste</p> <p>Tramway :</p> <p>Vélib :</p>	
<p>Par la rocade</p>	<p>Autoroute A63</p>	
<p>Parking pour les stagiaires et les handicapés</p>	<p>Oui en face de l'agence</p>	
<p>Horaires d'accueil des stagiaires</p>	<p>Lundi : 15h30-19h00 Mardi : 10h00-12h00 - 15h30-19h00 Mercredi : 10h00-12h00 - 15h30-19h00 Jeudi : 10h00-12h00 - 15h30-19h00 Vendredi : 10h00-12h00 - 15h30-19h00 Samedi : 10h00-12h00 - 15h30-17h</p>	
<p>Conseillère en Formation et contact</p>	<p>Mme TERÉE Isabelle : 05 57 52 68 01 agence.la.teste@city-zen.info</p>	
<p>Responsable Entreprises</p>	<p>Marion MARTINET - 06 14 76 41 19 - mmartinet@mcdparticipations.fr</p>	
<p>Descriptif des équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle de cours équipées vidéo et tableau blanc • 1 salle pour le « Simulateur de conduite » 	
<p>Zone de restauration stagiaires</p>	<p>Non</p>	
<p>Machine à café et boissons:</p>	<p>OUI - NON</p>	
<p>Restaurants à proximité :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pizzeria à côté de l'agence 	

CITY'ZEN CESAM IV : GUJAN MESTRAS

<p>Adresse la plus détaillée du site :</p>	<p>104 Cours de la république 33470 Gujan Mestras</p> 
<p>Moyen d'accès :</p>	<p>Bus : Ligne 4 / Ligne 8 "Arrêt Place de claire"</p> <p>Tramway :</p> <p>Vélib :</p>
<p>Par la rocade</p>	<p>Autoroute A63</p>
<p>Parking pour les stagiaires et les handicapés</p>	<p>Oui devant et derrière l'agence</p>
<p>Horaires d'accueil des stagiaires</p>	<p>Mardi : 15h00-19h00 Jeudi : 15h00-19h00</p>
<p>Conseillère en Formation et contact</p>	<p>Mme TERÉE Isabelle : 05 57 52 00 59 agence.gujan.mestras@city-zen.info</p>
<p>Responsable Entreprises</p>	<p>Marion MARTINET - 06 14 76 41 19 - mmartinet@mcdparticipations.fr</p>
<p>Descriptif des équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle de cours équipées vidéo et tableau blanc • 1 salle pour le « Simulateur de conduite »
<p>Zone de restauration stagiaires</p>	<p>Non</p>
<p>Machine à café et boissons:</p>	<p>OUI - NON</p>
<p>Restaurants à proximité :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • boulangerie derrière l'agence • Pizzeria en face de l'agence

CITY'ZEN CESAM V : BORDEAUX-CAUDÉRAN

<p>Adresse la plus détaillée du site :</p>	<p>137 Bis Avenue du Général Leclerc 33220 Bordeaux</p>	
<p>Moyen d'accès :</p>	<p>Bus : Ligne 3 "Arrêt Vélodrome"</p> <p>Tramway : Ligne D</p> <p>Vélib : oui</p>	
<p>Par la rocade</p>	<p>Sortie 9</p>	
<p>Parking pour les stagiaires et les handicapés</p>	<p>Non</p>	
<p>Horaires d'accueil des stagiaires</p>	<p>Mardi : 12h00-14h00 - 15h00-19h00 Mercredi : 15h00-19h00 Jeudi : 10h00-12h00 - 15h00-19h00 Vendredi : 15h00-19h00 Samedi : 10h00-12h00</p>	
<p>Conseillère en Formation et contact</p>	<p>Mme GUICHARD Sylvie : 05 56 02 07 00 agence.cauderan@city-zen.info</p>	
<p>Responsable Entreprises</p>	<p>Marion MARTINET - 06 14 76 41 19 - mmartinet@mcdparticipations.fr</p>	
<p>Descriptif des équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle de cours équipées vidéo et tableau blanc • 1 « Simulateur de conduite » 	
<p>Zone de restauration stagiaires</p>	<p>Non</p>	
<p>Machine à café et boissons:</p>	<p>OUI - NON</p>	
<p>Restaurants à proximité :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Carrefour Market - En face de l'agence - Sandwich/Divers • Boulangerie : à 100 mètre à côté de l'agence - Snadwich 	

CITY'ZEN CESAM VIII : LE HAILLAN

<p>Adresse la plus détaillée du site :</p>	<p>217 Avenue Pasteur 33185 Le Haillan</p>	
<p>Moyen d'accès :</p>	<p>Bus : Ligne 3 - Arrêt "Rue du Médoc"</p>	
	<p>Tramway :</p>	
	<p>Vélib :</p>	
<p>Par la rocade</p>	<p>Sortie 8</p>	
<p>Parking pour les stagiaires et les handicapés</p>	<p>Oui devant</p>	
<p>Horaires d'accueil des stagiaires</p>	<p>Lundi : 15h00-19h00 Mardi : 12h00-14h00 - 15h00-19h00 Mercredi : 14h00-17h00 Jeudi : 10h00-12h00 - 15h00-19h00 Vendredi : 15h00-19h00 Samedi : 10h00-12h00</p>	
<p>Conseillère en Formation et contact</p>	<p>Mme GODFROY Juliette : 05 56 28 29 30 agence.le.haillan@city-zen.info</p>	
<p>Responsable Entreprises</p>	<p>Marion MARTINET - 06 14 76 41 19 - mmartinet@mcdparticipations.fr</p>	
<p>Descriptif des équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle de cours équipées vidéo et tableau blanc • 1 « Simulateur de conduite » 	
<p>Zone de restauration stagiaires</p>	<p>Non</p>	
<p>Machine à café et boissons:</p>	<p>OUI - NON</p>	
<p>Restaurants à proximité :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Boulangerie : à 100 mètre à côté de l'agence - Sandwich • Macdo : à 2km 	

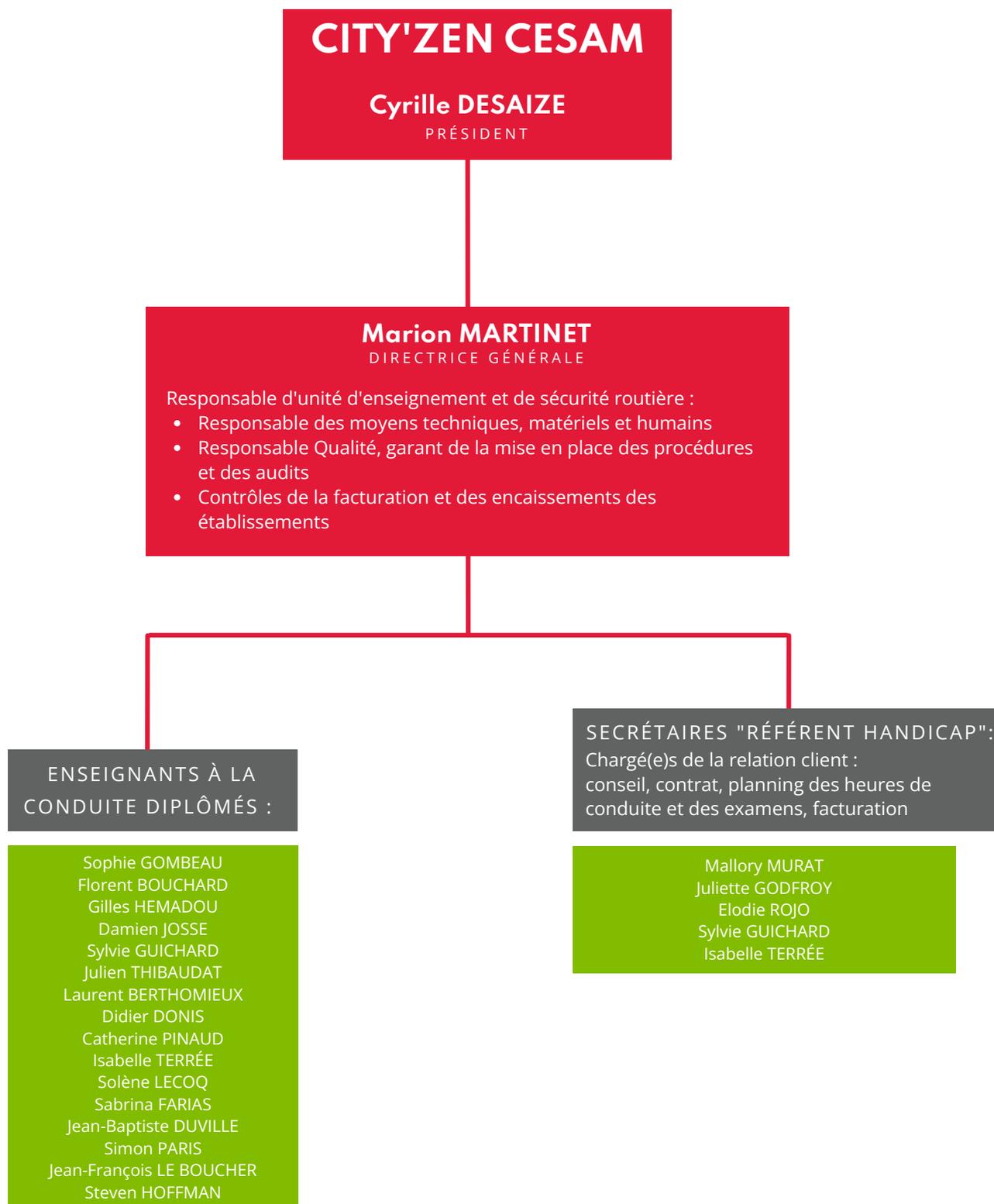
CITY'ZEN CESAM IX : MÉRIGNAC

<p>Adresse la plus détaillée du site :</p>	<p>47 Avenue de l'Yser 33700 Mérignac</p>	
<p>Moyen d'accès :</p>	<p>Bus : Ligne 30 et 50 Jolit Curry</p> <p>Tramway : A</p> <p>Vélib :</p>	
<p>Par la rocade</p>	<p>Sortie 10</p>	
<p>Parking pour les stagiaires et les handicapés</p>	<p>Oui devant et derrière l'agence</p>	
<p>Horaires d'accueil des stagiaires</p>	<p>Lundi : 14h00-19h00 Mardi : 11h00-14h00 - 15h00-19h00 Mercredi : 10h00-12h00 - 14h00-19h00 Jeudi : 10h00-12h00 - 14h00-19h00 Vendredi : 10h00-12h00 - 14h00-19h00 Samedi : 10h00-12h00</p>	
<p>Conseillère en Formation et contact</p>	<p>Mme ROJO Élodie : 05 56 97 95 95 agence.merignac@city-zen.info</p>	
<p>Responsable Entreprises</p>	<p>Marion MARTINET - 06 14 76 41 19 - mmartinet@mcdparticipations.fr</p>	
<p>Descriptif des équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle de cours équipées vidéo et tableau blanc • 1 « Simulateur de conduite » 	
<p>Zone de restauration stagiaires</p>	<p>Non</p>	
<p>Machine à café et boissons:</p>	<p>OUI - NON</p>	
<p>Restaurants à proximité :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Octavio Restaurant : à 20mètre à côté de l'agence – Sandwich • Boulangerie : à 100 mètres de l'agence 	

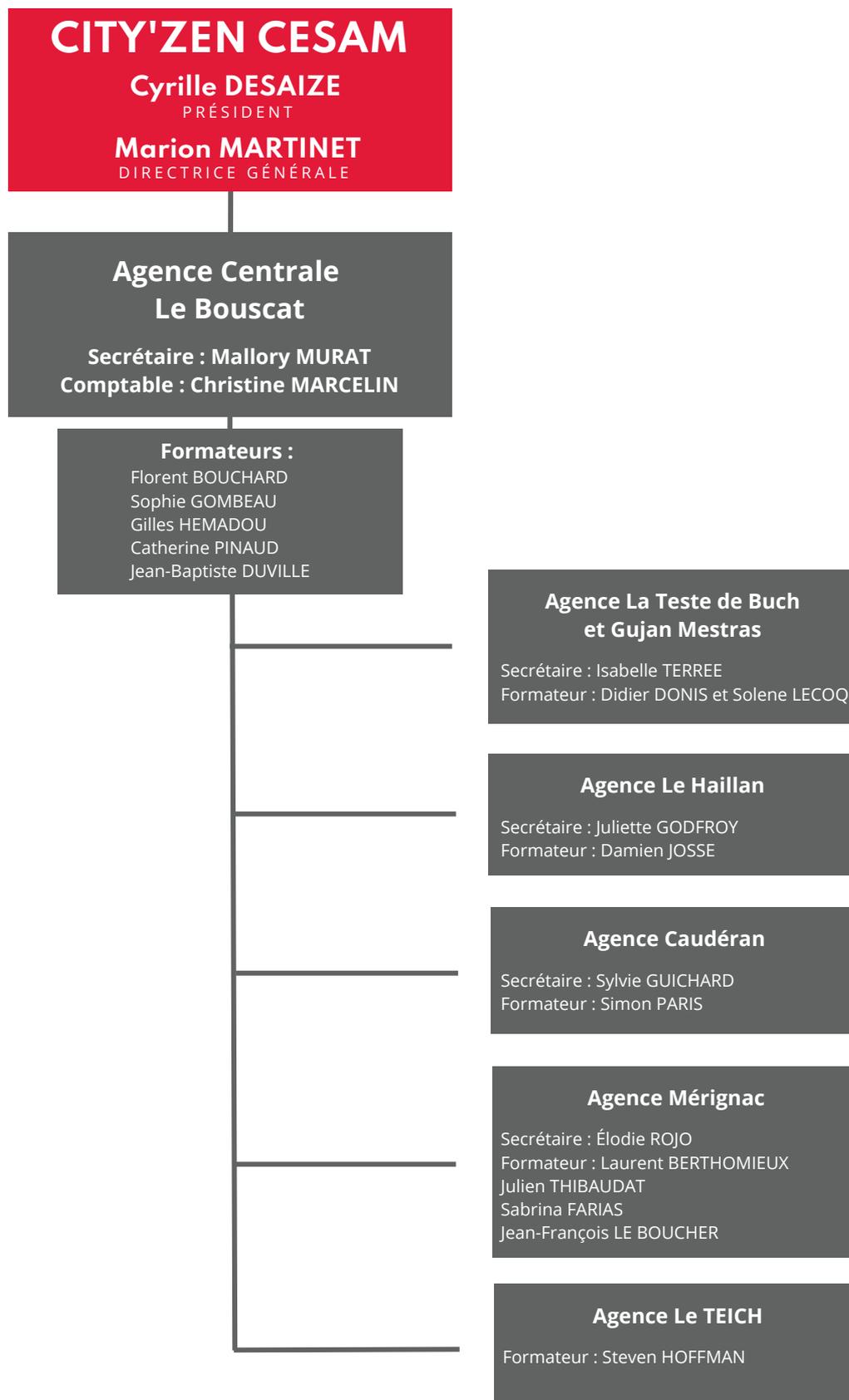
CITY'ZEN CESAM X : LE TEICH

<p>Adresse la plus détaillée du site :</p>	<p>4 rue Copernic 33470 LE TEICH</p> 
<p>Moyen d'accès :</p>	<p>Bus : Ligne 46</p> <p>Tramway : Ligne D</p> <p>Vélib : oui</p>
<p>Par la rocade</p>	<p>Sortie 7 direction Bouscat Centre</p>
<p>Parking pour les stagiaires et les handicapés</p>	<p>Oui devant le commerce Carrefour City</p>
<p>Horaires d'accueil des stagiaires</p>	<p>Lundi : 15h00-19h00 Mardi : 12h00-14h00 Mercredi : 12h00-14h00 - 15h00-19h00 Jeudi : 12h00-14h00 Vendredi : 10h00-12h00 - 15h00-19h00 Samedi : 10h00-12h00</p>
<p>Conseillère en Formation et contact</p>	<p>05 56 42 08 85 agence.le.bouscat.centre@city-zen.info</p>
<p>Responsable Entreprises</p>	<p>Marion MARTINET - 06 14 76 41 19 - mmartinet@mcdparticipations.fr</p>
<p>Descriptif des équipements</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 salle de cours équipées vidéo et tableau blanc • 1 « Simulateur de conduite »
<p>Zone de restauration stagiaires</p>	<p>Non</p>
<p>Machine à café et boissons:</p>	<p>OUI - NON</p>
<p>Restaurants à proximité :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurant à 100 mètres • Boulangerie à 2kms à côté de l'agence - Sandwich

L'ORGANIGRAMME DÉTAILLÉ :



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL :



NOS ACTIVITÉS

Le réseau CITY'ZEN a été créé en 2004 et compte aujourd'hui 7 agences.

Formations professionnelles pour adultes dans les domaines du :



- Permis B Boite Manuelle Conduite seule
- Permis B Boite Manuelle Code + Conduite
- Formation post-Permis



- Permis B Boite Automatique Conduite seule
- Permis B Boite Automatique Code + Conduite
- Formation passerelle
- Formation Post-Permis



- Permis B AAC Boite Manuelle Conduite seule
- Permis B ACC Boite Manuelle Code + Conduite
- Permis B ACC Boite Automatique Conduite seule
- Permis B ACC Boite Automatique Code + Conduite
- Formation passerelle

NOS ACTIVITÉS



PERMIS MOTO



- Permis A1 - 125 cm³
- Permis A2
- Formation 7H - 125 cm³
- Code moto



PERMIS CYCLO



- Permis AM



PERMIS CÔTIER



- Permis Côtier
- Permis Fluvial
- Permis Hauturier



PERMIS REMORQUE



- Formation B96
- Permis BE

RÈGLES SPÉCIFIQUES À NOS AGENCES :

Les règles spécifiques :

- Respect des signalisations
- Respect des couloirs de circulation
- Respect absolu des consignes des formateurs
- Interdiction de s'approcher des véhicules sans l'accord du formateur
- Interdiction de monter dans un véhicule sans l'accord du formateur
- Seuls les formateurs sont autorisés à prendre les clefs des véhicules
- L'usage du téléphone et SMS est strictement interdit pendant les cours.
- La consommation de boissons alcoolisées et/ou drogue est strictement interdite.

La sécurité au sein de nos agences de formation :

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer et de vapoter dans les salles de cours ou bureau d'accueil.

Uniquement possible à l'extérieur des bâtiments.



**INTERDICTION
DE FUMER ET DE VAPOTER**

L'accessibilité :

Le registre d'accessibilité est consultable dans chaque agence et sur notre site internet.

Les absences :

Toutes leçons non décommandées 4H ouvrées à l'avance seront dues

En cas d'urgence :

Veillez respecter les consignes affichées dans les locaux et les instructions données par le formateur.

En cas d'accident :

Se référer aux consignes affichées dans les locaux et les instructions données par le formateur.

En cas d'incendie :

Suivez les instructions données par le formateur.

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi que la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'École de conduite City 'Zen. Il est applicable à l'ensemble des élèves.

Article 1 : l'école de conduite City 'Zen applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au référentiel pour l'éducation à la motricité citoyenne (REMC) en vigueur depuis le 01/07/2014.

Article 2 : tous les élèves inscrits dans l'école de conduite City 'Zen se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'école de conduite sans restriction, à savoir :

- Respect des horaires d'ouverture de l'école de conduite City 'Zen
- Respect envers le personnel de l'école de conduite City 'Zen
- Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin des boîtiers, ne pas écrire sur les murs, chaises, tables, etc...)
- Respect des locaux (propreté, dégradation)
- Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement corrects et adaptés à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures ne tenant pas le pied ou de hauts talons)
- Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'école de conduite City 'Zen, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)
- Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules
- Il est interdit d'utiliser le matériel audiovisuel et informatique sans y avoir été invité
- Respect des autres élèves sans discrimination aucune
- Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon de cours. (en cas de retard supérieur à 5 min, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de ne pas autoriser l'accès à la salle de cours)
- Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours
- Il est demandé à l'élève de suivre assidument tous les cours et programmes prévus à cet effet, dans le respect du calendrier des séances de formation établi avec l'école de conduite City 'Zen
- Les moyens et consignes de sécurité seront mises en œuvre selon la signalétique figurant dans l'école de conduite City 'Zen (extincteurs, plan d'évacuation, alarme incendie...)

Article 3 : Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le premier versement n'a pas accès à la salle de code.

Article 4 : Aucun accompagnant n'est autorisé dans les salles de cours à l'exception des Rendez-vous Pédagogiques.

Article 5 : Les des séances de code, il est demandé à l'élève de rester jusqu'à la fin des corrections, même si celles-ci, quand elles sont effectuées par l'enseignant, débordent un peu les horaires. L'important étant d'écouter et de comprendre les réponses afin d'avoir un maximum de possibilités de réussir, à terme, son examen théorique général.

Article 6 : La formation au Code étant accessible durant tous les horaires d'ouverture de l'école de conduite City 'Zen, il est précisé, eu égard au nombre de places limité et défini par arrêté préfectoral, que l'école de conduite City 'Zen se réserve le droit de refuser l'accès à la salle de code si l'effectif est atteint.

En tout état de cause et pour permettre l'accès à toutes les salles de cours, le nombre d'heures de formation au Code est limité à 2h par demi-journée et par élève.

Article 7 : Toute leçon non décommandée 48h ouvrables à l'avance sera due. Toute prestation non prise sera reportée et facturée au tarif en vigueur, sauf cas de force majeure ou motif légitime dument justifiés. Lorsque l'Ecole de Conduite City 'Zen n'est pas en mesure d'assurer une leçon et si elle n'a pas pu en informer l'élève 48h ouvrables à l'avance, elle sera tenue, sauf cas de force majeure, à lui fournir une contrepartie financière égale à la leçon de cours non assurée, ou de lui proposer un report de cours, au choix de l'élève.

Les heures ouvrables mentionnées audit article s'entendent des heures courant sur des jours d'ouverture de l'Ecole de Conduite.

Article 8 : Les téléphones portables et matériels audio doivent être éteints en leçon de conduite et pendant les séances de code.

Article 9 : Tout enregistrement audio et/ou vidéo des leçons et examens par un élève ou candidat est formellement interdit.

Article 10 : Il est demandé aux élèves de lire les informations mises à leur disposition sur les portes de l'Ecole de Conduite City 'Zen (annulation des séances, fermeture des bureaux, etc...).

Article 11 : Le livret d'apprentissage AAC est sous la responsabilité de l'élève. Il devra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite et l'examen de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève ou son tuteur.

Article 12 : Les horaires d'accès à la salle de Code sont affichés au sein de l'Ecole de Conduite City' Zen.

Les cours théoriques comprennent des entraînements au Code et des cours thématiques sur la sécurité routière dispensés par un enseignant diplômé. Les entraînements au Code peuvent se faire en salle ou à distance (Web Code).

En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci :

- 5 à 10 min sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail
- 45 à 50 min de conduite effective et de cours
- 5 à 10 min pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau ou en véhicule.

Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchons ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite.

Article 13 : L'accès aux examens est conditionné par le nombre de places attribuées par la Préfecture à l'Ecole de Conduite City' Zen.

Article 14 : Pour qu'un élève soit inscrit à l'examen théorique ou pratique, il faut :

- Que le programme de formation soit terminé
- Avoir l'avis favorable de l'enseignant chargé de la formation
- Que le compte de l'apprenant soit soldé 8 jours ouvrables avant la date d'examen.

Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré l'avis défavorable du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra accompagner à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec et sauf motif légitime, un accord de mise à niveau sera proposé à l'élève conformément aux conditions générales de vente.

Article 15 : L'Ecole de Conduite City 'Zen a, vis-à-vis de l'élève, une obligation de moyen et non une obligation de résultat.

Article 16 : Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension temporaire
- Exclusion définitive de l'Ecole de Conduite City 'Zen

Les sanctions de suspension temporaire ou d'exclusion feront l'objet d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'élève ou, s'il est mineur, à son représentant légal.

En cas d'atteinte à la santé ou à la sécurité de son personnel ou à celles des autres élèves, l'Ecole de Conduite City 'Zen pourra, avant toute notification écrite de la sanction, interdire l'accès de ses locaux à l'auteur des faits précités.

RETROUVEZ NOS CONTACTS EN AGENCE,
NOS TAUX DE RÉUSSITE ET TAUX DE
SATISFACTION SUR LE SITE :



[HTTPS://WWW.CITY-ZEN-PRO.FR](https://www.city-zen-pro.fr)



TOUTE L'ÉQUIPE DE CITY'ZEN
VOUS SOUHAITE
UNE TOTALE RÉUSSITE DANS VOTRE
PROJET DE FORMATION.

SUIVEZ-NOUS :



Siège : SARL CITY'ZEN CESAM – Réseau City'Zen
223 Boulevard Godard 33110 LE BOUSCAT – Tél : 05 56 39 89 13
Siret : 411 284 706 000 16- Code APE : 85 53 Z
Juin 2023